PROCÈS-VERBAUX

CONTENANT

LES SIGNES CARACTÉRISTIQUES

De deux Fabrications d'Assignats faux :

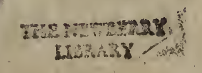
La première d'Assignats de 50 liv., création du 19 Juin 1791 ;

La seconde d'Assignats de 25 sols.

A PARIS,

De l'imp. de la Ve. Delaguette, Imp. de la Direct. Génér. des Assign. r. de la V.-Drap.

1793.



PROCÈS-VERBAL,

Contenant les signes caractéristiques d'une Fabrication d'Assignats de 50 liv. faux.

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, second de la République française, une et indivisible, le premier Août; moi Vérificateur en chef des Assignats, en vertu de la Loi du vingt-trois Avril dernier, après avoir comparé plusieurs Assignats faux de 50 liv., de la création du 19 Juin 1791, avec un Assignat vrai de la même somme et de la même création, j'ai reconnu que ces Assignats sortent de la même fabrique, et que les principaux signes caractéristiques de la fausseté, sont ceux ci-après indiqués.

Les mots Assignat de la création du 19 Juin 1791, insérés dans la bordure supérieure, sont d'une impression peu nette.

Le premier A d'Assignat, et celui du mot la, sont fermés dans le bas.

Les deux ss d'Assignat, et l'e de création, sont plus larges que dans les vrais Assignats.

Les mots cinquante livres, insérés dans la bordure inférieure, sont également d'une impression peu nette ; les caractères sont plus pressés que dans les vrais Assignats ; ces mots tiennent un espace plus court de deux lignes.

Les fleurs-de-lys contenues dans la bordure sont plus grosses que dans les vrais Assignats ; les H couronnées sont plus étroites, et les couronnes sont plus grandes.

Il n'y a aucune interruption aux coins des filets intérieurs de la bordure, tandis qu'il y a ordinairement quelqu'interruption dans les vrais Assignats.

Dans les mots DOMAINES NATIONAUX, en lettres fleuronnées, le plein de la plupart des lettres est inégal et plus étroit que dans les vrais Assignats ; le plein des A est sur-tout beaucoup plus étroit.

Les lettres de la ligne *Hypothéqués au remboursement des Assignats*, &c., sont plus hautes et plus serrées que dans les vrais Assignats. L'*y* de *Hypothéqués* est mal fait; le *t* du même mot est trop éloigné de l'*o* qui précède, et trop près de l'*h* qui suit; les *ss* du mot *Assignat* sont trop larges; l'*r* du mot *par* est plus basse que l'*a* qui précède; en général les lettres de cette ligne ne sont point alignées entr'elles.

Dans la ligne suivante, l'I du mot Roi est au-dessous de l'alignement de ce mot. Le trait horizontal des chiffres 7 contenus dans cette ligne, est plus court que dans les vrais Assignats.

Dans le médaillon qui contient la figure du roi, le mot Gatteaux en lettres blanches est d'un caractère trop gros et peu distinct; la figure est peu ressemblante; les traits des cheveux sont grossiers; le bouton qui doit se trouver près du collet de l'habit, manque.

Dans la ligne *ASSIGNAT DE CINQUANTE LIVRES*, les mots la Loi et

LE ROI, contenus dans l'*A* initial, sont d'un caractère inégal; les lettres du mot LOI sont plus grosses que les autres.

Le mot *DE* contenu dans cette ligne est plus gros que dans les vrais Assignats; la queue du *Q* du mot *CINQUANTE* est trop alongée: le *T* est trop penché; les *N* et l'*E* sont trop larges.

Le *V* du mot *LIV.* est plus grand et plus fermé que dans les vrais Assignats; le point qui suit ce mot est élevé au-dessus de l'alignement.

Dans la ligne *Il sera payé au porteur*, &c.; le plein de l'*L* capitale du mot *il*, et celui du *P* du mot *porteur*, sont plus épais que dans les vrais Assignats.

Les lettres des mots *cinquante livres* sont plus hautes et plus serrées que dans les vrais Assignats; le point de l'*i* du mot *cinquante* est trop bas; la partie supérieure de l'*a* est trop large et trop applatie; la boucle des *ee* est également trop applatie; le crochet de

l'*r* est rentrant ; la partie supérieure de l'*s* est trop large.

Dans les mots *de l'extraordinaire* et *décrets*, les *d* ont en haut un empattement qui traverse à droite et à gauche, tandis qu'il ne doit paroître qu'à gauche.

Le premier *e* du mot *décret* ne porte point d'accent, tandis qu'il en porte un dans les vrais Assignats.

Dans le timbre humide qui contient le mot *cinquante*, les lettres du mot Gatteaux sont plus grandes que dans les vrais Assignats ; elles sont très-imparfaites. Dans le timbre opposé qui contient 50# en chiffres arabes, ces chiffres sont plus maigres que dans les vrais Assignats, ainsi que tous les traits blancs que contient ce même timbre.

Les Assignats faux de cette nature, qui sont parvenus à ma connoissance, sont des Séries 5 A, 5 B, C et D.

De tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal, pour être publié et envoyé à

tous les Corps administratifs, Tribunaux, Juges de Paix, Receveurs de Districts et autres Officiers de Police et de sureté, conformément aux Loix des 27 février 1792 et 23 avril 1793.

Paris, les jour et an susdits.

Le Vérificateur en chef des Assignats.

DEPEREY.

PROCÈS-VERBAL,

Contenant les signes caractéristiques d'une Fabrication d'Assignats de 25 sols faux.

Le même jour, après avoir comparé plusieurs Assignats faux de 25 sols avec un Assignat vrai de la même somme, j'ai reconnu qu'ils sortent de la même fabrique, et que les principaux signes caractéristiques de leur fausseté sont ceux ci-après indiqués.

Le papier des faux Assignats est, en général, moins fort que celui des bons, et l'impression est moins noire.

La bordure est grossièrement contrefaite.

L'œil qui est au haut de l'Assignat est plus petit, et moins ombré que dans les bons Assignats. Les deux légendes qui sont à droite et à gauche de cet œil sont mal imprimées. Les lettres sont maigres et imparfaites. Les premiers E des mots RÉCOMPENSE et DÉNONCIATEUR, qui doivent porter des accens, n'en portent point. Les ombres qui doivent se trouver aux extrêmités de la bande qui contient ces légendes, paroissent à peine.

Le mot *Assignat* qui se trouve au milieu de l'Assignat, porte les caractères les plus sensibles de fausseté. Le trait qui précède l'*A* majuscule est moins recourbé dans la partie gauche, qu'il ne l'est dans les vrais Assignats.

Les deux *s s* qui suivent sont moins allongées, moins applaties, et plus recourbées.

Les mots *VINGT-CINQ SOLS* sont d'un caractère plus maigre que dans les vrais Assignats.

L'*H* qui commence la signature *Hervé*, est plus longue.

La pique que tient le coq est plus couchée dans les faux Assignats que dans les vrais ; elle se dirige en bas vers le 2 du chiffre 25, qui se trouve au-dessous du coq, au lieu de se diriger entre le 2 et le 5 du même chiffre.

Dans ces chiffres et dans le mot *sols* qui suit, les déliés sont à peine marqués, et les pleins sont trop épais.

Les petites roses qui se trouvent de chaque côté de ces mots, 25 *sols*, sont formées, dans les faux Assignats, d'un point blanc, entouré de huit autres points, tandis qu'elles sont formées dans les bons d'un point blanc, entouré de onze autres points.

Les timbres secs ne sont jamais nets, et sont, le plus souvent, placés de travers,

tandis que dans les vrais Assignats les timbres sont toujours placés droit.

Les Assignats de cette Fabrication, qui sont parvenus à ma connoissance, sont de la Série 1459.

De tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal, pour être publié et envoyé à tous les Corps Administratifs, Tribunaux, Juges de Paix, Receveurs de Districts et autres Officiers de Police et de sûreté, conformément aux loix des 27 février 1792 et 23 avril 1793.

Paris, les jour et an susdits.

Le Vérificateur en chef des Assignats.

DEPEREY.

